



MAIRIE DE LISSY PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-et-trois, le neuf juin, à huit heures trente minutes, le Conseil municipal de LISSY, légalement convoqué le 1^{er} juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Jean-Claude LECINSE, Maire.

PRESENTS :

Mesdames Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, Nathalie CANET, Amandine DE OLIVEIRA et Patricia GOUPILLAUD.

Messieurs André BADER, Réginald HERBEAUX, Jean-Claude LECINSE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Olivier TROUBAT donne pouvoir à Monsieur Réginald HERBEAUX.

Le quorum étant atteint, Monsieur André BADER déclare que la séance est ouverte.
Après avoir pris acte de l'exposé relatif à cette réunion, le Conseil accepte l'ordre du jour.

Amandine DE OLIVEIRA a été désignée en qualité de **secrétaire de séance** par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération : Désignation d'un délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

1. – Délibération 010 – ÉLECTIONS : Désignation d'un délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Le Maire indique qu'à la demande du Préfet de Seine-et-Marne, le conseil municipal est réuni pour procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants qui seront chargés au sein du collège électoral de le représenter pour les élections sénatoriales, dont la date est fixée au 24 septembre 2023.

Vu le Code électoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L2113-1 et suivants à L. 2121-18, L. 2121-26 et L. 2122-17,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté n°2023-DRCL-BDE-009 du 10 mai 2023 fixant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de constituer le collège électoral sénatorial du département de Seine-et-Marne ;

Vu la circulaire NOR/IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Considérant que doivent être désignés les délégués et leurs suppléants, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après avoir constaté que le bureau de vote était organisé conformément à la procédure, les membres présents du conseil municipal ont procédé séparément à l'élection d'un délégué puis de 3 suppléants en déposant dans l'urne leur bulletin à l'appel de leur nom pour chacun de ces deux scrutins.

Il est ensuite procédé au dépouillement, dont les résultats ont été dûment communiqués et affichés conformément à la procédure.

Les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin pour l'élection du délégué

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 08
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 00
- Nombre de votes blancs : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 08
- Majorité absolue : 05

Ont obtenu :

- **Monsieur Jean-Claude LECINSE : 08 voix (huit voix)**

Monsieur Jean-Claude LECINSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

1^{er} tour de scrutin pour l'élection des trois suppléants

Bader – Canet - Herbeaux

- | | | | | | |
|--|----|---|----|---|----|
| - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 00 | – | 00 | – | 00 |
| - Nombre de votants (bulletins déposés) : | 08 | – | 08 | – | 08 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 00 | – | 00 | – | 00 |
| - Nombre de votes blancs : | 00 | – | 00 | – | 00 |
| - Nombre de suffrages exprimés : | 08 | – | 08 | – | 08 |
| - Majorité absolue : | 05 | – | 05 | – | 05 |

Ont obtenu :

- **Monsieur André BADER : 08 voix (huit voix)**
- **Madame Nathalie CANET : 08 voix (huit voix)**
- **Monsieur Réginald HERBEAUX : 08 voix (huit voix)**

Monsieur André BADER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} scrutin, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame Nathalie CANET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} scrutin, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Réginald HERBEAUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} scrutin, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 00.

14 - Signatures des membres présents et représentés :

NOM	SIGNATURES
Jean-Claude LECINSE, Le Maire	
André BADER	
Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU	
Nathalie CANET	
Amandine DE OLIVEIRA	
Patricia GOUPILLAUD	
Réginald HERBEAUX	
Olivier TROUBAT	Donne pouvoir à Réginald HERBEAUX 

Liste des délibérations de la séance du 9 juin 2023

n°010/2023	ÉLECTIONS : Désignation d'un délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.
-------------------	--